

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2013 B 00910

Numéro SIREN : 791 143 795

Nom ou dénomination : 1 LIFE

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000047

2308874

**1 LIFE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 165 000 euros**  
**Siège social : 7, rue du 35ème Régiment d'aviation, 69500 BRON**  
**791 143 795 RCS LYON**

**Requête**  
**à Monsieur le Président**  
**du Tribunal de commerce de LYON**

Le soussigné **Monsieur Denis AFFRE**

Agissant en qualité de **président** de la société **1 LIFE**, société par actions simplifiée au capital de 165 000 euros dont le siège social est à BRON – 69500 – 7, rue du 35<sup>ème</sup> régiment d'aviation immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 791 143 795 ;

A l'honneur de vous exposer que :

La **société 1 LIFE** a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au **30 Septembre 2022**.

Elle devrait donc, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, soit avant le 31 Mars 2023, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, en raison de négociation en cours avec un futur investisseur pour permettre de renforcer la situation financière de la société, de nombreux audits et autres simulations ont fortement mobilisé la direction, le directeur financier et le commissaire aux comptes, de la société et du retard a été pris sur la sortie du bilan.

Les comptes clos le 30 septembre 2022 ont donc été établis tardivement et les délais légaux d'approbation des comptes ne pourront être respectés. Par ailleurs ce délai permettra de finaliser les discussions en cours et d'intégrer lors de la prochaine réunion des associés les résolutions relatives à l'ouverture du capital.

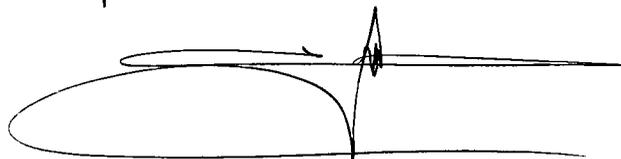
C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société, à bénéficier d'un délai supplémentaire de **TROIS (3) mois à savoir jusqu'au 30 Juin 2022**, lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation et la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 Septembre 2022.

Fait à BRON

Le 13 Mars 2023

**M. Denis AFFRE**

Président



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS**  
**TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON**

**ORDONNANCE**

Nous, Thierry REGOND, Vice-Président du tribunal de commerce de Lyon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société 1 LIFE SAS, sise 7 rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 BRON  
RCS Lyon 791 143 795

Représentée par la société LEXICUBE AVOCATS 131 Boulevard de la Bataille de  
Stalingrad 69624 VILLEURBANNE

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les  
comptes de l'exercice clos au 30/09/2022

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de  
Commerce.

**PROROGEONS** jusqu'au 30/06/2023

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de  
l'exercice clos le 30/09/2022 de la société 1 LIFE.

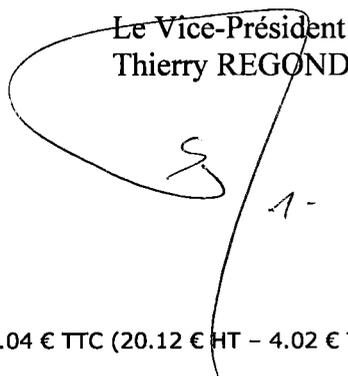
**LAISSONS** les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif  
en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Lyon, le 16/03/2023

Le greffier  
Mireille BASSON



Le Vice-Président du tribunal de commerce  
Thierry REGOND



1-

Frais de greffe de la présente ordonnance : 30.04 € TTC (20.12 € HT - 4.02 € TVA - 5.9 € débours)

Copie certifiée conforme  
sur pages

